



nationalite française et transcription des enfants à nantes

Par **norlane**, le **17/01/2011** à **02:13**

je voudrais juste savoir si je peux pretendre à la nationalite française sachant que je suis transcrite à nantes et mon acte d etat civil porte la mention naissance française et que la nationalite des parents , inscrite sur mon extrait de naissance est française, donc je voudrais savoir dans le cas ou c est positif quelles sont les p
rocedures à suivre ainsi que les documents
en deuxieme lieu je voudrais toujours dans le cas ou c est positif puis je demander ma carte nationale juste avec mon acte d etat civil portant la mention française et faire transcrire mes enfants (majeur et mineur) à nantes avec juste ma carte d identite et leur acte de naissance integrale